

Assemblée Générale du Pays Pyrénées-Méditerranée



Saint Jean Lasseille
Jeudi 26 Juin 2008



Sommaire

- ✓ Le Pays Pyrénées-Méditerranée : objet et fonctionnement
 - ✓ La stratégie territoriale 2007 2013
 - ✓ Les programmes financiers et autres démarches contractuelles
 - ✓ Bilan technique et financier
 - ✓ Élection du Président
 - ✓ Élection du Bureau
 - ✓ Questions diverses
-

Le Pays Pyrénées-Méditerranée : objet et fonctionnement

✓ Le Pays : qu'est ce que c'est?

- Un Territoire organisé librement
- Un partenariat public/privé et une large concertation
- Un projet de développement durable

✓ Le Pays ce n'est pas :

- Une structure administrative intermédiaire

✓ Le Pays, pourquoi?:

- Éviter la dispersion des fonds publics
-

Le Pays Pyrénées-Méditerranée : objet et fonctionnement

✓ Le Pays : son fonctionnement

- Un conseil de développement sous forme associative
- Un comité technique pluridisciplinaire à restructurer
- Des comités de pilotage par programme/action
- Un comité de programmation Leader+

✓ Le Pays : son financement

- Une participation des communes 50cts/habitant
- Un financement Europe à hauteur de 50% des postes
- Une dotation de l'État de 12.000€ / an
- Une dotation du Conseil Régional de 50.000€/an
- Une dotation du Conseil Général de 43.500€ en 2008

Le Pays Pyrénées-Méditerranée : la stratégie territoriale

- ✓ **Stratégie territoriale de gestion des ressources naturelles**
 - Eau (ATE2)
 - Forêt (CFT Vallespir?)
 - Énergie (SUDOE ENERMED PLAN, Diagnostic énergétique, COE)
 - Gestion des espaces ruraux
- ✓ **Stratégie territoriale en faveur de l'emploi et de la formation**
 - GPEC (EDEC Territorial?)
 - Cellule Oeneo Bouchage
 - Schéma d'implantation des ZAE
 - Emploi saisonnier
 - VAE
 - ...

Le Pays Pyrénées-Méditerranée : la stratégie territoriale

✓ Cohésion et solidarité territoriales

- Schéma des solidarités
- Bistrots de Pays (?)
- Schéma de l'habitat (?)

✓ Schéma d'Aménagement et de développement durable du tourisme en Pays Pyrénées-Méditerranée

- Structuration de l'offre : tourisme balnéaire, thermalisme, diversification, dont tourisme patrimonial et culturel, de terroir, sportif et de pleine nature...
- Démarches transversales : de qualité, de coopération, d'emploi et de formation, de signalétique, de communication...

Le Pays Pyrénées-Méditerranée :

Bilan technique

- ✓ **Animation permanente:**
 - ✓ Leader +
 - ✓ Contrat de pays 2005/2007
 - ✓ Programmes de coopération (transfrontalière...)
- ✓ **Les programmes phares en cours:**
 - ✓ Patrimoine et culture :PAH, Schéma culturel, GECT Unesco, Charte Paysagère..
 - ✓ Emploi et formation : GPEC
 - ✓ Énergie:
 - ✓ Forêt : CFT suberaie et CFT Vallespir
 - ✓ Le SIG du Pays

Le Pays Pyrénées-Méditerranée :

Bilan technique

✓ Les appels à projet 2007/2013

- ✓ Leader 2007/2013
 - ✓ Le contrat de pays 2008/2010
 - ✓ La convention territoriale
 - ✓ Axe4 du FEP
 - ✓ Pôle touristique pyrénéen
 - ✓ Agenda 21
-

Le Pays Pyrénées-Méditerranée : Bilan Financier

✓ Béatrice CALVET : Commissaire aux Comptes

✓ IFEC

Synergie « Le Millénaire » 770 rue Alfred Nobel

34000 MONTPELLIER

04.67.22.76.00

✓ Rapport de Gestion

Élection du Président du pays Pyrénées-Méditerranée

✓ Extrait statuts

« Le Président issu des Collèges socio-économique ou du monde socioprofessionnel, associatif, scientifique et culturel, est élu par l'Assemblée Générale pour deux ans avec option d'une année complémentaire. »

✓ Modalités de vote

Tout bulletin qui sera remplacé par un autre document qui ne comportera pas le nom d'un des candidats ou tout autre commentaire sera considéré comme nul.

En l'absence de précisions options pour les Règles de vote pour les EPCI:

Majorité absolue au 1^{er} tour

Majorité absolue au 2^e tour

Majorité relative au 3^e tour avant avantage de l'âge

Élection des membres du Bureau du pays Pyrénées-Méditerranée

✓ Extrait statuts

« L'association est dirigée par un Bureau composé uniquement de ses membres actifs. Celui-ci doit refléter le principe tripartite à travers la nomination de membres issus de chacun des trois collèges. Chaque collège désigne en son sein des représentants :

- Trois représentants issus du Collège des élus
- Deux représentants issus du Collège Socio-économique
- Deux représentants issus du Collège Socioprofessionnel, associatifs, scientifiques et culturels.

Leur désignation est soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale.

Trois vice-présidents seront issus des 3 collèges. Les membres du Bureau élus pour deux ans sans restriction de renouvellement. »

✓ Modalités de vote

Collège des élus	3 représentants
Collège socioéconomique	1 ou 2 représentants
Collège Socioprofessionnel, culturel scientifique et associatif	1 ou 2 représentants

Si le nombre de candidats est supérieur au nombre de sièges : **scrutin de liste**

Questions diverses...

Un grand merci!

